



Syndicat mixte ouvert de la Cité de la gastronomie
Paris-Rungis et de son quartier

Séance du Comité syndical du 28 novembre 2019

Délibération n°2019-24

Objet : Retrait de la Ville d'Orly du Syndicat

Le 28 novembre 2019, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Rungis sous la présidence de Stéphanie DAUMIN, Présidente,

Nombre de membres composant le Comité syndical : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de membres représentés : 3

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

Le quorum étant atteint,

12 DEC. 2019

Raymond CHARRESON a été désigné secrétaire de séance,

LE COMITE SYNDICAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du Préfet du Val-de-Marne n°2016/1572 du 20 mai 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert d'études de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis et de son quartier ;

Vu les statuts du Syndicat votés le 20 mai 2016 et modifiés les 16 juin 2016, 4 novembre 2016, 27 juin 2018 et 21 février 2019, et notamment son article 14-2 ;

Vu la délibération n° 2019/409 du Conseil municipal du 20 juin 2019 portant sur le retrait de la Ville d'Orly du Syndicat mixte de la Cité de la gastronomie ;

Considérant qu'il convient de prendre acte du retrait de la Ville d'Orly du Syndicat ;

ARTICLE UNIQUE :

Prend acte du retrait de la Ville d'Orly du Syndicat mixte de la Cité de la gastronomie à compter du 1^{er} janvier 2020.

Fait et délibéré ce jour
Pour extrait Conforme

La Présidente
Par délégation,

PARIS RUNGIS
Cité de la gastronomie
Cité de la gastronomie Paris-Rungis
+33 (0) 1 85 78 17 35
contact@citegastronomie-parisrungis.com
40, rue du Séminaire • Bâtiment G5E • 94550 Chevilly-Larue
SIRET : 200 062 883 00020 • APE : 8411Z

Cité de la gastronomie Paris-Rungis

+33 (0) 1 85 78 17 35

contact@citegastronomie-parisrungis.com

40, rue du Séminaire • Bâtiment G5E • 94550 Chevilly-Larue

Adresse postale :

40, rue du Séminaire • Centra 434 • 94626 Rungis Cedex

SIRET : 200 062 883 00026 - APE : 8411Z